



*Date de dépôt : 8 février 2023*

## **Rapport du Conseil d'Etat**

**au Grand Conseil sur la motion de Daniel Sormanni, Ana Roch, Jean-Marie Voumard, Florian Gander, Christian Flury, Francisco Valentin : Pour un projet sportif cantonal fédérateur et ambitieux**

En date du 12 novembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le Grand Conseil de la République et canton de Genève considérant :*

- *les carences du projet mal ficelé du Pré-du-Stand qui n'a engendré que de l'indécision auprès du corps électoral genevois ;*
- *le manque de volontarisme politique du canton pour soutenir le développement du sport en général avec des projets concrets ;*
- *la nécessité pour le football genevois de disposer d'infrastructures pour assurer la relève ;*
- *l'indispensable bienveillante entremise de l'Etat pour mener à bien de tel projet,*

*invite le Conseil d'Etat*

- *à relancer l'étude du projet d'implantation du pôle football sur le site de la Crotte-au-Loup sur la commune de Vernier ;*
- *à engager les moyens nécessaires à l'étude de faisabilité du projet avec l'ensemble des acteurs publics et privés susceptibles de le mener à bon terme.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente motion, renvoyée au Conseil d'Etat le 12 novembre 2021, vise principalement la relance de l'étude du projet d'implantation du nouveau pôle football sur le site de la Crotte-au-Loup, situé sur la commune de Vernier, et à engager les moyens nécessaires à l'étude de faisabilité de celui-ci avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Or, entre le dépôt de la présente motion et son renvoi au Conseil d'Etat, l'office cantonal de l'environnement (OCEV) et l'office de l'urbanisme (OU) ont mené une étude environnementale dans le but d'identifier le site du futur pôle cantonal de football, lequel devrait être inauguré en 2034. Ce site rassemblera un centre d'entraînement et de performance destiné aux équipes de la relève élite (juniors filles et garçons) ainsi que les premières équipes du Servette FC féminines et masculines.

Ainsi le 27 août 2021, cette étude a conclu que le site de la Crotte-au-Loup était le plus favorable à la mise en œuvre du projet, notamment grâce à une excellente desserte en transports publics ainsi que sa capacité à accueillir le programme de l'académie du Servette FC, soit entre 5 et 6 terrains de football, sans empiètement sur la zone agricole. De plus, le site de la Crotte-au-Loup est situé dans une zone 5 (villa) non constructible en raison du dépassement de la limite du bruit admissible pour la réalisation de logements.

C'est pourquoi, en juin 2022, l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) a mis en place une structure participative constituée d'associations de riverains et d'associations de protection de l'environnement. Celles-ci sont régulièrement consultées dans le but d'intégrer tout au long du projet les souhaits et requêtes pertinents exprimés par les personnes concernées.

En septembre 2022, le canton, en collaboration avec la commune de Vernier et le Servette FC, a initié plusieurs nouvelles études en vue d'établir une première image directrice du pôle football, laquelle sera finalisée d'ici fin juin 2023. Une séance de présentation publique sera ensuite organisée afin de recueillir les observations et les questions soulevées par l'implantation projetée du pôle football sur le site de la Crotte-au-Loup à Vernier.

Avec cette solution, le Conseil d'Etat souhaite que ce projet de pôle cantonal de football sur le site de la Crotte-au-Loup à Vernier soit un exemple sur le plan social, environnemental et sportif, tout en rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés partenaires du projet.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Mauro POGGIA